



Doc. 14510
23 avril 2018

Le financement du groupe terroriste Daech: enseignements retenus

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 12.6, insérer les mots suivants:

«, et à évaluer dans quelle mesure les monnaies virtuelles et cryptées et les technologies financières et de chaînes de blocs contribuent au financement du terrorisme et devraient être réglementées selon une approche coordonnée».

Note explicative

Il est essentiel de s'adapter aux nouvelles technologies pour combattre avec efficacité le financement du terrorisme.

Déposé par:

RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ Melisa, Espagne, ADLE
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE
CEPEDA José, Espagne, SOC
GENTVILAS Simonas, Lituanie, ADLE
STEVANOVIĆ Aleksandar, Serbie, ADLE
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. 2018 - Deuxième partie de session

